

2 MC Immo
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 route d'Ébréon
16140 TUSSON

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 24 MAI 2024

NOMINATION DES GERANTS

Le 24 mai 2024, à 10 heures, les associés de la société 2MC Immo se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, afin de procéder à la nomination des premiers gérants de la société.

Sont présents :

- **Madame Frédérique LANNIER**, propriétaire de 50 parts sociales, n°1 à 50,
- **Monsieur Mickaël LANNIER**, propriétaire de 50 parts sociales, n°51 à 100.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

Les associés de la Société 2 MC Immo en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, le 24/05/2024, à 10 heures, à Tusson, pour désigner d'un commun accord les premiers gérants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société pour une durée illimitée :

- Madame LANNIER Frédérique, née le 3 avril 1979 à L'AIGLE, demeurant 4 route d'Ébréon 16140 TUSSON, de nationalité française,
- Monsieur LANNIER Mickaël, né le 18 avril 1975 à BERNAY, demeurant 4 route d'Ébréon 16140 TUSSON, de nationalité française

Les Gérants déclarent accepter ces fonctions et n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

L'entrée en fonction sera effective à compter de ce jour.

II - POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

III - REMUNERATION DES GERANTS

Les fonctions de la Gérance ne sont pas rémunérées. Cette absence de rémunération sera maintenue jusqu'à décision contraire des associés.

V - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au Gérant de la Société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à Tusson.
Le 24 mai 2024.

Madame Frédérique LANNIER

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Bon pour acceptation des
Fonctions de gérant



Monsieur Mickaël LANNIER

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant

